

Réchauffement climatique, résilience et réactivité des gouvernances africaines

ZADI Lognon Ange Anicet

Doctorant

Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
Département des Sciences du Langage et de la Communication
zlognon@gmail.com

Résumé: Aujourd'hui, les conséquences de l'agression humaine contre les ressources naturelles sont fortement perceptibles en Afrique. Dans ce contexte, la réactivité des gouvernances africaines à travers la prise d'initiatives et la mise en œuvre de stratégies environnementales conformes aux réalités locales apparaît comme une réponse méthodique qui constituerait l'antichambre de la préservation de la planète. Cette étude a pour objectif d'identifier les actions et les politiques africaines qui participeraient à la lutte contre le réchauffement climatique. Dans une approche qualitative ayant privilégié l'observation directe renforcée par l'analyse de données secondaires, il ressort que l'infantilisation des pays africains aux sommets internationaux sur le changement climatique - marquée par le caractère passif de leurs participations et leurs assujettissements aux résolutions qui en découlent - rend inefficace les actions de lutte contre ce fléau : l'inadéquation entre les solutions proposées et les réalités locales annihilant tout effort de contingence. Parler de résilience écologique à l'échelle africaine revient à aborder la question de la taxation de l'exportation de ses matières premières agricoles et minières. Puis, à veiller à l'engagement des populations à pratiquer davantage l'agroforesterie et à adopter la philosophie de l'agriculture durable.

Mots-clés : Afrique, gouvernances, résilience, réactivité, réchauffement climatique

Global warming, resilience and responsiveness of African governance

Abstract : Today, the consequences of human aggression against natural resources are highly perceptible in Africa. In this context, the responsiveness of African governance through the taking of initiatives and the implementation of environmental strategies in line with local realities appears to be a methodical response that would constitute the antechamber of the preservation of the planet. This study aims to identify African actions and policies that contribute to the fight against global warming. In a qualitative approach that favors direct observation reinforced by the analysis of secondary data, it emerges that the infantilization of African countries at international summits on climate change - marked by the passive nature of their participation and their subjugation to the resulting resolutions - renders actions to combat this scourge ineffective: the mismatch between the proposed solutions and local realities annihilates any contingency effort. The discourse of ecological resilience on the African scale amounts to addressing the issue of taxation on the export of its primary agricultural and mining commodities. Then, to ensure the commitment of the populations to practice more agroforestry and to adopt the philosophy of sustainable agriculture.

Keywords : Africa, governance, resilience, reactivity, global warming

Introduction

«Le changement climatique est là. Il pourrait conduire à un conflit mondial » titrait le très renommé quotidien britannique *The Guardian*, le 17 février 2014. De 2015¹ à 2023², il a fallu moins d'une décennie pour que de l'ère du "réchauffement climatique", l'humanité fasse son entrée dans celle de "l'ébullition mondiale", selon les propos de monsieur Antonio Guterres, Secrétaire Général de l'ONU, lors d'un point-presse sur la situation alarmante du dérèglement climatique, le jeudi 27 juillet 2023, après que Copernicus³ ait prédit par le biais d'un rapport que, le mois de juillet 2023 serait le mois le plus chaud jamais enregistré à la surface de la planète. Il faut relever le fait que les nations réunies au sein de cet organisme international avaient non seulement échoué à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)⁴, mais elles ont aussi failli à leurs engagements vis-à-vis des Objectifs du Développement Durable (ODD)⁵ définis par elles-mêmes.

Le rapport annuel intitulé "Etat du climat en Afrique 2020" de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM-N°1275) soutenait que, comparativement aux trois dernières périodes tricennales, la période de réchauffement la plus élevée a été celle de 1991-2020. Pour s'en convaincre, il suffit de prêter attention au « taux d'élévation du niveau de la mer le long des côtes tropicales, de l'Atlantique Sud et de l'océan Indien (...) soit environ 3,6 mm/an et 4,1 mm/an, respectivement. Le niveau de la mer le long des côtes méditerranéennes augmente à un rythme inférieur d'environ 2,9 mm/an à la moyenne mondiale » (Organisation Météorologique Mondiale, 2021, p.7). En Afrique comme partout ailleurs dans le monde, « ...le changement climatique constitue une menace sérieuse pour la sécurité mondiale... »⁶, a fait remarquer le 44^{ème} président des Etats Unis d'Amérique.

La Côte d'Ivoire, selon le 7^{ème} rapport sur la situation économique du pays, aurait perdu près du tiers du stock en ressources naturelles (Groupe de la Banque Mondiale, 2018). 144^{ème} sur 169 pays selon l'indice ND-GAIN⁷, la Côte d'Ivoire figure parmi les pays les plus vulnérables aux changements climatiques du fait de sa situation géographique, de sa structuration économique et de sa faible préparation face aux effets néfastes des changements climatiques. L'agriculture, qui représente le ¼ de son PIB, se trouve rudement impactée par la hausse des températures et le changement du régime des précipitations⁸. Cela a de l'influence sur la productivité ainsi que la qualité des cultures non-seulement vivrières mais aussi, sur celles dites de rente. A l'échelle de l'Afrique, la superficie des terres arides et semi-arides pourrait augmenter de 5 à 8 % d'ici à 2080

¹¹ Tenue de la COP21 à Paris, en France.

² Tenue de la COP28 à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis.

³ Programme de l'Union Européenne pour l'observation et la surveillance de la Terre.

⁴ En 2000, les représentants des 189 États membres de l'ONU (Organisation des Nations Unies) se sont rassemblés pour adopter la Déclaration du Millénaire. Cette Déclaration a permis la création d'une alliance internationale contre la pauvreté. C'est lors de cette assemblée que les objectifs que nous connaissons aujourd'hui sous le dénominateur de "Objectifs du Millénaire pour le développement" ont été formulés.

⁵ Les Objectifs de Développement Durable (ODD) sont les 17 objectifs mondiaux que les États membres de l'ONU se sont engagés, le 25 septembre 2015 en parallèle de l'Assemblée Générale des Nations Unies, à atteindre au cours des prochaines années (2015-2030).

⁶ Barack Obama, Remarks by the President at US Coast Guard Academy Commencement, 20 May 2015. [En ligne] URL : <https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/2015/05/20/remarks-president-united-states-coast-guard-academy-commencement> (20.09.2023).

⁷ Le Notre Dame Global Adaptation Index (ND-GAIN) mesure la vulnérabilité globale d'adaptation de 177 pays au cours des 17 dernières années, en considérant six secteurs vitaux : alimentation, eau, santé, services écosystémiques, habitat humain et infrastructure.

⁸ Dr Eric-Michel ASSAMOI, in Adaptation du secteur Agricole en Côte d'Ivoire face au changement climatique, URL : https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/faoweb/001_OCB-presentations/Priorites-CIV_EricAssamoi.pdf (18.09.2023).

(Cf. R. K. Pachauri et A. Reisinger, GIEC, 2007). Autrement dit, dans une soixantaine d'années environ, le continent africain sera 8% de plus exposée à l'insuffisance alimentaire qu'il ne l'est aujourd'hui. Pour preuve :

Les plaines côtières littorales, abritant 30% de la population ivoirienne et 80% des activités économiques du pays, subissent déjà fortement les effets néfastes des changements climatiques qui accentuent l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière mettant ainsi en péril les vies humaines, en particulier pour les personnes vivant sur le littoral (Contributions Déterminées au niveau National Côte d'Ivoire, 2022, p. 20).

Ainsi, en prélude à la 21^{ème} Conférence des Parties (COP21) prenantes à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, la Côte d'Ivoire a initié en 2015, sa première Contribution Déterminée au niveau National (CDN) qui prévoyait à l'horizon 2030, une réduction des gaz à effet de serre (GES) de l'ordre de 28,25% (Cf. P.J. Achi, CDN, 2022, p. 04). La Côte d'Ivoire partageant pratiquement les mêmes réalités climatiques que l'ensemble des pays de la sous-région ouest-africaine, il apparaît plus que nécessaire pour les gouvernances de ces pays, à la fois les plus touchés et les plus pauvres, de réfléchir sérieusement à des solutions locales et adaptées à leurs réalités. L'on pourrait alors parler de réflexion locale en vue d'une incidence globale. Cela, afin d'éviter que se réalise, la fiction décrite par Christian Parenti, dans son ouvrage *Tropique du Chaos* (2011).

La Côte d'Ivoire dont l'économie est, encore aujourd'hui, liée au secteur agricole, pourrait dégringoler si des actions concrètes et efficaces adressant la problématique du réchauffement climatique ne sont pas menées. Non-seulement, la hausse des températures serait un facteur accélérant le phénomène de désertification des pays subsahariens dont fait partie la Côte d'Ivoire. Mais aussi, la fluctuation des saisons accentuerait les difficultés pour les pays africains, en ce qui concerne le secteur agricole, à produire suffisamment de sorte à assurer leurs autonomies alimentaires et surtout, économiques. Selon la Banque Mondiale, 50% de la population de la région tire ses revenus de secteurs - principalement l'agriculture, l'élevage et la pêche - dont la contribution totale au PIB est de 28% dans les pays du CILSS⁹ et de 32% dans l'ensemble de la région (World Bank, 2009).

Une question fondamentale se dégage de ces constats : Comment les gouvernances africaines - et en particulier la Côte d'Ivoire, en raison de sa vulnérabilité face aux changements climatiques - peuvent-elles élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation locales efficaces afin d'atténuer les impacts socio-économiques et environnementaux du réchauffement climatique, tout en renforçant leur résilience ? A partir de cette question centrale, cette étude vise à susciter la réactivité, par la prise de conscience réelle, des gouvernances africaines face au réchauffement climatique ; identifier un cadre africain de réflexion, encouragé et encadré par les gouvernances, en vue de penser des solutions locales et adaptées à nos réalités et démontrer la résilience africaine au plan international, par des initiatives visant à garantir la pérennité des ressources naturelles, en rapport avec les réalités africaines. L'observation directe a permis de collecter des données empiriques qui ont fait l'objet d'une analyse du contenu.

1. Méthodes utilisées

1.1. Présentation de la zone d'étude

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) couvre une superficie globale de 5.200.000 km² et compte quinze (15) pays membres. C'est une organisation

⁹ CILSS : Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

interétatique qui veille à l'intégration et au développement économique de l'espace régional. Elle garantit aussi la stabilité politique, la paix entre les Etats membres ainsi que l'amélioration du niveau de vie de leurs populations. La variabilité climatique à laquelle son espace géographique est sujette, serait reliée aux anomalies de Température de Surface Océanique (TSO) de l'Atlantique et à leurs variations inter-décennales dans les deux hémisphères (Cf. K. Adjon et al., 2010, p. 39-55).

Située donc en Afrique occidentale, la Côte d'Ivoire est un pays francophone couvrant une superficie de 322.462 kms². Elle partage ses frontières avec au Nord, les pays sahéliens que sont le Burkina Faso et le Mali ; à l'Est, avec le Ghana ; à l'Ouest avec la Guinée et le Libéria et enfin au Sud, avec le Golfe de Guinée qui s'étend sur une côte couvrant une longueur totale de 515 km, donnant sur l'océan atlantique. Surélevé de seulement 250 m par rapport au niveau de la mer, le pays se trouve dans « ...la zone intertropicale, entre les latitudes 4°30' et 10°30' Nord et les longitudes 8°30' et 2°30' Ouest » (A. M. Kouassi et al., 2022). Cette position géographique confère à la Côte d'Ivoire un climat général dit tropical qui se subdivise en trois grandes sous-entités climatiques distinctes et tributaires des différentes zones géographiques internes à ses frontières : le climat équatorial dans le Sud (N.R. Yao & al. 2013) avec quatre saisons dont, deux saisons sèches et deux saisons humides ou pluvieuses (K. E. Kouakou & al. 2017, p. 456) ; le climat tropical au Nord avec une saison sèche et une saison pluvieuse (K.E. Kouakou et al., 2017, p. 456) et le climat de montagnes dans l'Ouest caractérisé par deux saisons, une pluvieuse et l'autre sèche (K. E. Kouakou et al., 2017, p. 456).

1.2. Données de l'étude

Les données de base de cette étude sont issues des analyses faites des rapports de la Stratégie Régionale Climat de la CEDEAO et de la Stratégie de Financement Climatique basée sur l'évaluation des besoins en Afrique de l'Ouest. Ces conclusions qui sont à la base des projections de l'Etat ivoirien relativement à sa politique de réduction de son empreinte carbone à hauteur de 30,41%, à l'horizon 2030.

La réflexion qui doit être menée localement, implique nécessairement que chacune des composantes de la société prenne conscience de la situation environnementale délétère qui prend de l'ampleur dans notre pays. Outre la phase de sensibilisation qui avait pour objectif de créer les conditions d'instauration d'un processus d'atténuation des effets du réchauffement climatique (Intergovernmental Panel on Climate Change, 2007), les Africains et singulièrement les Ivoiriens, devraient, à l'instar, des Occidentaux, élaborer des gouvernances tournées vers la proactivité au détriment de leur légendaire propension de réactivité. Et cela, bien souvent, au détriment de leurs réalités sociales, environnementales, économiques et politiques.

2. Résultats

2.1. Réactivité des gouvernances africaines face au réchauffement climatique

Le caractère transversal du réchauffement climatique a des implications dont leurs résolutions doivent être à la fois globale et locale. C'est dans cette optique que s'est tenu en Juin 1972 à Stockholm en Suède, le tout premier sommet sur l'environnement dénommé Sommet « Planète Terre ». De cette époque, jusqu'au Sommet de Paris ou COP21¹⁰, en passant par l'adhésion de la

¹⁰ 21^{ème} Conférence des Parties : Chaque année, depuis la signature de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques en 1992, les 195 Etats signataires se réunissent pour définir ensemble des objectifs concrets de lutte contre les dérèglements climatiques. Du 29 novembre au 11 décembre 2015, la ville de Paris a accueilli la 21^e édition connue sous le nom de COP21.

Côte d'Ivoire aux protocoles et plans d'actions internationaux matérialisée par la ratification en 1994 de la Convention-Cadre des Nations Unis sur les Changements Climatiques (CCNUCC), de nombreux conclaves internationaux sur la santé de la planète se sont tenus dans différents pays avec pour feuille de route, la lutte contre la dégradation environnementale et climatique. Cependant, chacune de ces rencontres ressemblaient plus à des négociations entre grandes puissances pour ajuster les productions de leurs différentes industries de sorte à conserver leurs hégémonies. Cela d'autant plus que, les pays dits sous-développés n'avaient pas voix au chapitre, du fait de leur statut de simple "participant" ; ou du moins, la parole ne leur était cédée que, pour exposer les résultats des efforts qui leur avaient été imposés sous contraintes de sanctions économiques, de sorte à refreiner leurs velléités de développement industriel quand-bien même, ces derniers ne produisent que 1,8% des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES)¹¹. Ainsi, les conclusions de ces conventions internationales, consignées dans le « Livre des Règles »¹², sont transmises aux organisations régionales, à l'instar de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Par la suite, ces organisations du tiers-monde les déclinent en plans stratégiques et enjoignent leurs Etats membres, à faire de ces axes, des projets et actions à réaliser au niveau national.

Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire projette de réaliser, à travers ses deux premières Contributions Déterminées au niveau National (CDN), des réductions de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2030. Il y a d'abord eu celle de 2015 qui prévoyait une réduction de GES de l'ordre de 28,25% (Cf. P. J. Achi, CDN, 2022, p. 4). Puis, celle révisée de 2022, avec un objectif plus drastique de 30,41% (Cf. P. J. Achi, CDN, 2022, p. 4). Ainsi, le sacrifice consenti dans la mise en œuvre de mesures dans les secteurs de l'énergie, des déchets, de l'agriculture induisent 13,2 millions de tonnes de GES résorbés soit, 10,5% des émissions nationales totales en 2030 par rapport au scénario de référence. Par ailleurs, les efforts dans le secteur de la Foresterie et les autres Affectations des Terres participeront à réduire à hauteur de 23,8 millions de tonnes de GES soit, 19,6% des émissions nationales totales en 2030, par rapport au scénario de référence (CDN, 2022, p. 8). Pour y parvenir, les CDN de la Côte d'Ivoire mettent en avant deux (02) stratégies : l'une visant l'atténuation des causes du changement climatique et l'autre, la capacité d'adaptation des pays de la sous-région à faire face aux défis du réchauffement climatique.

2.2. Réduction des gaz à effet de serre (Atténuation des GES)

Le caractère évolutif des variabilités ainsi que des changements climatiques en Afrique occidentale sont d'autant plus évidents que les connaissances empiriques relatives à la météorologie de cette région n'avaient naguère, jamais enregistré, bien qu'appartenant à la zone tropicale, des événements météorologiques et climatiques aussi longs et surtout, extrêmes. Ce constat est renforcé par l'alternance brutale entre des années humides et sèches, caractérisant dorénavant le régime pluvieux (Cf. A. Ali, 2010, p. 13-14) et relevé par les études menées par le Centre Régional Agrhymet/CILSS (2015).

Les efforts de l'état ivoirien pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre se trouve être assujettis à un hypothétique financement extérieur de dix (10) milliards de dollar US (CDN, 2022, p. 08). En effet, la mise à disposition de ce financement pourraient permettre à la Côte d'Ivoire d'abattre une ambition beaucoup plus grande en matière de réduction des émissions des GES à hauteur de 98,95% par rapport au scénario de référence, d'ici 2030. Cet engagement qui

¹¹ CCNUCC (2020): Technical Assessment of Climate Finance in West African Community (https://unfccc.int/sites/default/files/resource/J0008_UNFCCC_NBF_TA_Climate_Finance_WA_v11%5B40%5D.pdf).

¹² Conférence de Glasgow (COP26, CMP16 ET CMA3), Ecosse, du 1^{er} au 12 novembre 2021.

annihilerait l'emprunte carbone du pays, prend du sens autour de la vision commune qui est de « mettre en place un cadre de développement socio-économique durable qui intègre les défis des changements climatiques dans tous les secteurs et qui contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations et leur résilience » (CDN, 2022, p. 10).

2.3. Réduction de la vulnérabilité et l'accroissement de la résilience

Les prédictions de la Banque Mondiale estime à environ un million le nombre d'Ivoiriens qui sombreraient dans la précarité et la misère¹³, si rien n'est fait pour permettre aux populations de s'adapter aux changements climatiques et donc, de pouvoir non-seulement aligner leurs modes de vie à ce trouble environnemental mais aussi, de déployer dans leur cadre de vie, des actions concrètes, de sorte à rééquilibrer la balance déficitaire. Ainsi, pour contrecarrer cette menace, le Gouvernement ivoirien s'est fixé comme objectif à l'horizon 2030, de réduire drastiquement la vulnérabilité et d'accroître de manière exponentielle, la résilience des cinq (05) secteurs prioritaires que sont l'agropastoral, la foresterie, l'hydrologie, le sanitaire et l'érosion côtière (CDN, 2022, p. 20).

L'engagement dans cette lutte s'est matérialisé par l'adoption de la loi d'orientation sur le développement durable¹⁴ qui a fixé les règles d'application du Plan National d'Adaptation (PNA). Ainsi, des études spécifiques sur ledit plan ont été menées, des consultations avec le secteur privé pour déterminer les rôles et responsabilités des acteurs dans le cycle de l'élaboration et de la mise en œuvre du PNA, des guides méthodologiques ainsi que des rapports d'évaluation des risques climatiques, de quantification des impacts et des coûts des options d'adaptation ont été diligentées. Dans le même élan, l'ouverture d'ateliers de formation sur les cibles pré-identifiées induit l'affinement d'un cadre institutionnel plus approprié. Aussi, des réflexions sur le mécanisme Mesure-Notification-Vérification (MNV) sont entamées dans l'objectif de mettre en lumière les insuffisances et les obstacles qui pourraient surgir tout comme les opportunités qui favoriseraient des perspectives de déploiement à grande échelle (CDN, 2022, p. 22).

3. Discussion

3.1. Résilience africaine

Subissant les conséquences les plus rudes du réchauffement climatique alors qu'elles ne sont responsables que de 1,8% des émissions de gaz à effet de serre¹⁵, la CEDEAO et par conséquent la Côte d'Ivoire ont toujours fait preuve de résilience. Surtout qu'elles sont situées dans l'hémisphère Sud, en zone intratropicale, « où (avec les conditions normales de températures réunies) la température moyenne mensuelle ne descend pas en dessous de 18°C tout au long de l'année »¹⁶. De ce fait, elles sont les plus à mêmes de parler de politiques ou de gouvernances climatiques, en prenant des initiatives face à la dégradation environnementale. En outre, ces initiatives doivent, pour être efficaces, être élaborées en étudiant les besoins de subsistances primaires propres aux réalités locales qui, sous les assauts des aléas climatiques engendrés par

¹³ Banque Mondiale, 2018. Rapport annuel 2018 de la Banque mondiale. Washington, DC: World Bank. World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/30326> License : CC BY-NC-ND 3.0 IGO."

¹⁴ Loi n° 2014-390 du 20 juin 2014, d'orientation sur le développement durable.

¹⁵ CCNUCC (2020): Technical Assessment of Climate Finance in West African Community (https://unfccc.int/sites/default/files/resource/J0008_UNFCCC_NBF_TA_Climate_Finance_WA_v11%5B40%5D.pdf).

¹⁶ Brahmanand Mohanty in #2 Climat tropical, climat chaud : une définition claire mais difficile (<https://www.construction21.org/france/articles/h/climat-tropical-climat-chaud-une-definition-claire-mais-difficile.html>), 2019.

les pays développés, menacent de plus en plus leurs existences. Le recours indispensable serait qu'au-delà des discours politiques, les scientifiques nationaux soient mis à contribution en créant et finançant des Laboratoires de Recherches Scientifiques Pluridisciplinaires (LRSP). Ces Laboratoires mèneraient des travaux scientifiques sur les moyens dont dispose ou pourrait disposer le continent, dans sa recherche de solutions contre l'élévation des températures qui favorise la baisse des productions agricoles, l'augmentation du niveau des océans qui érode les côtes et inonde les terres, et l'assèchement des eaux sous-terraines qui rend aride les terres autrefois cultivables. Puis, constitués en Comité Scientifique National (CSN), ces Laboratoires entreprendraient des séances de plaidoyers auprès du Conseil Economique Social Environnemental et Culturel (CESEC), à travers sa Commission Environnement, pour présenter les résultats de leurs travaux, dans l'objectif que cette institution républicaine s'autosaisisse, étudie et adopte des projets de rapports qui seront par la suite, transmis au Président de la République pour la prise de décrets. Ne dit-on pas que l'avenir de la planète se joue en Afrique ? Si tant est le cas, c'est alors aux contemporains africains qui subissent directement les effets (affres) du changement climatique, de pouvoir, en fonction de leurs réalités quotidiennes, proposer à la communauté internationale des initiatives et mettre en œuvre, des politiques agroforestières, agropastorales, forestières, énergétiques et sanitaires idoines qui puissent aider à résorber ce phénomène. Mais avant, il serait judicieux de réfléchir à des dispositifs de taxation sur les produits d'exportation. C'est seulement après de telles démarches entreprises de manière autonome et spontanée, sans les regards tournés vers de potentielles subventions financières occidentales, que l'Afrique pourrait s'arroger la légitimité nécessaire, qui lui offrirait une place de choix, sur les tables de discussions internationales.

3.2. Légiférer sur l'imposition d'une taxe à l'exportation des matières premières agricoles et à l'exploitation des ressources minières africaines

Initiée par les pays riches au début des années 2000, la mise en œuvre de la taxe carbone en France par le Gouvernement Ayrault intervient en 2014, avec pour objectif de contribuer à l'atténuation des changements climatiques et s'assurer en interne, du respect des engagements pris par la France afin d'y parvenir. Concrètement, la taxe carbone vient sanctionner en interne, les émissions de CO₂ résultantes de la production des combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel) et de l'usage de leurs produits finaux. Au regard du rang occupé par les pays africains dans le classement relatif à la production mondiale de gaz à effet de serre (GES), il est plus que temps pour ces Etats de se réunir au sein d'une coalition multinationale exclusivement africaine, à l'échelle continentale ou au moins régionale, pour légiférer sur les contours d'une potentielle taxe imposable à l'exportation des matières premières agricoles et à l'exploitation des ressources minières. En effet, les économies africaines dépendantes pour la quasi-totalité d'entre-elles des matières premières agricoles et minières, elles trouveraient les moyens de financer leurs initiatives et actions en faveur de leurs résiliences écolo-climatiques, en légiférant sur des taxes imposables aux multinationales occidentales exploitant leurs ressources. Cette réflexion pourrait aboutir à la création d'une Taxe Africaine de Compensation des Affres du Réchauffement Climatique (TACARC), ou Taxe Africaine de Résilience face aux Affres Climatiques (TARACLI ou TARACli ou TARAC), qui serait la solution compensatoire qui amènerait d'une part, les occidentaux à prendre leurs réelles parts de responsabilité face aux désastres climatiques causés à la planète entière par leurs égoïsmes hégémoniques. D'autre part, elle permettrait la collecte de moyens financiers autonomes et conséquents pour le déroulement des stratégies d'adaptation en faveur des pays africains et de leurs populations, mais aussi et surtout, pour la restructuration des écosystèmes nationaux, nécessaires à la régénération de la planète.

Cependant, avant la mise en place de cette taxe africaine sur l'exportation des matières premières agricoles et l'exploitation des ressources minières, il ne serait pas de trop de mettre en œuvre des solutions naturelles déjà testées dans d'autres pays du tiers monde et sans de grands moyens financiers parce que reposant sur l'engagement et le leadership des autochtones.

3.3. Restauration forestière

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur le Changement Climatique des Nations Unis (GIEC) soutient que, sur la problématique de réduction de moitié des émissions mondiales de carbone (CO₂), l'une des solutions naturelles les plus adaptées demeure la reconstitution des forêts tropicales humides et surtout, le développement d'une agriculture intelligente. Selon leurs conclusions, ces actions garantiraient à terme, la réalisation de 37% des réductions nécessaires pour éviter l'augmentation mondiale de la température de plus de 1,5 degré¹⁷. La Côte d'Ivoire, qui dispose encore de trois (03) millions d'hectares de forêt pourrait, si elle s'y donne les moyens, de participer à la restauration de ce poumon vert ; d'abord au niveau national, puis à l'échelle planétaire. Cela constitue une ébauche de solution à la fois réaliste et extrêmement bénéfiques pour les pays africains. D'autant plus que, la capacité d'absorption du dioxyde de carbone par le processus de photosynthèse, uniquement possible que par l'existence de forêts, est indéniable. Selon l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE), « sur une année, un arbre adulte absorbe environ 22 kilogrammes de dioxyde de carbone de l'atmosphère et libère en échange de l'oxygène (...) et que chaque année, 1,3 million d'arbres éliminent plus de 2500 tonnes de polluants de l'air »¹⁸. La restauration du couvert forestier ne nécessite ni d'importants moyens financiers ni des inventions et encore moins l'élaboration de technologies nouvelles.

Par ailleurs, des campagnes de sensibilisation et des séminaires de formation devraient être initiés par le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) à l'endroit non-seulement des communautés villageoises, mais aussi, à l'endroit des exploitants forestiers, à l'effet de les instruire sur le danger réel que représente la destruction du couvert forestier, pour la planète. Dans la pratique, il ne faudrait pas mettre l'accent uniquement sur le déboisement ou la déforestation, mais également sur le rejet dans l'air, de tout le dioxyde de carbone capté de nombreuses années durant, par les essences abattues. Car à elle-seule, la déforestation serait responsable d'environ 10% des émissions mondiales de dioxyde de carbone. La quantité de ces rejets est telle que, selon Global Forest Watch, « si la déforestation tropicale était un pays, il se classerait au troisième rang des émissions d'équivalent dioxyde de carbone, seulement précédé par la Chine et les Etats-Unis »¹⁹.

3.4. Agriculture durable

L'être humain ayant par nature, la propension à étendre son territoire dans l'objectif de préserver son épanouissement, applique ce même principe dans le domaine agricole. En effet, après l'épuisement des nutriments et minéraux qui favorisent des moissons abondantes, les agriculteurs ont pour habitude de coloniser de nouvelles parcelles de terre, encore vierges et fertiles. Cette pratique, très répandue en Afrique, a fini de démontrer ses limites avec en prime, l'appauvrissement progressif des terres exploitées. Cependant, la pratique d'une agriculture durable, qui consiste en la rotation de différents types de cultures sur une même parcelle de terre, améliore la qualité des terres et le rendement des cultures ; sans compter qu'elle peut aussi

¹⁷ Rapport du GIEC, Atténuation des changements climatiques, 2022, <https://climat.be/changements-climatiques/changements-observees/rapports-du-giec/2022-attenuation-des-changements-climatiques>

¹⁸ Forest, health and climate change, <https://www.eea.europa.eu/publications/forests-health-and-climate-change>

¹⁹ <https://www.rainforest-alliance.org/fr/connaissances/solutions-naturelles-face-au-climat/>

permettre de stocker jusqu'à 500 kg de CO₂ par 0,4 hectare²⁰. La Côte d'Ivoire, qui dispose encore de la fertilité de la quasi-totalité de ses terres, devrait à travers son département ministériel en charge de l'Agriculture, mettre en place par l'entremise de l'Agence Nationale d'Aide au Développement Rural (ANADER), des fonds pour approvisionner les agriculteurs locaux en semences diverses et les encourager, par le biais d'accompagnements personnalisés, à les alterner sur leurs parcelles. Outre l'attention portée aux sols afin qu'ils se restructurent, la rotation de différents types de cultures sur une même parcelle permet aussi de prévenir l'érosion qui avait cours par le passé, lorsque les terres étaient laissées en jachère. Enfin, la mise en œuvre de cette initiative favorisera en plus de la diversification des cultures et l'accroissement des productions agricoles locales sans annexer de nouvelles terres au détriment de la sauvegarde du couvert forestier restant, renforcera la résilience climatique nationale.

3.5. Reboisements et Agroforesterie

La construction d'universités, d'établissements scolaires, d'hôpitaux, d'autoroutes et surtout, l'exploitation forestière ont nécessité l'abattage de grandes et nombreuses portions forestières. Bien que participant à l'effort global de développement national, ces actions sont néfastes pour l'environnement car, participant à la déforestation. Alors, pour rectifier le tir et compte tenu de la forte faculté de captage du dioxyde de carbone des forêts, le Parlement qui vote les budgets destinés à de telles réalisations infrastructurelles, devrait de manière concomitante, y adjoindre des closes (ordonnances) contraignant les maîtres-d'œuvre à concevoir des programmes de reforestation dans les zones prédéfinies, soit par le Conseil Scientifique National (CSN) soit par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR).

En outre, dans l'objectif d'appuyer ces efforts, le Ministère de l'Agriculture, en collaboration avec celui de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation gagneraient à élaborer des modules de formation des écoliers et élèves, sur l'importance de la sauvegarde de l'environnement et l'adoption d'attitudes écologiques. Ces ateliers écologiques pourraient être accompagnés de programmes de plantation (planting) d'arbres d'ombrage au sein des établissements scolaires mais aussi, dans les espaces verts et autres espaces déboisés.

Par ailleurs, des subventions provenant des bénéfices engrangés lors des ventes des productions agricoles sur les marchés internationaux pourraient aussi être accordées par les différentes organisations syndicales et coopératives agricoles, aux agriculteurs qui accepteraient de pratiquer l'agroforesterie. C'est une pratique agricole qui consiste à planter des arbres d'ombrage dans et entre les cultures. Cette technique agricole permettra, en plus de participer à la régénérescence du couvert forestier national, à l'enrichissement naturel des sols ainsi que la capacité de ceux-ci à retenir davantage d'eaux, grâce à la litière organique créée par les chutes puis la décomposition des feuilles et fruits.

Bien d'autres solutions naturelles et moins coûteuses peuvent être mises en œuvre à l'instar du fameux « carbone bleu » qui n'est rien d'autre que le carbone séquestré dans le sol ou la biomasse des mangroves qui à elle seule pourrait, selon l'estimation des études réalisées, stocker environ quatre fois plus de carbone que de forêts terrestres, par unité de surface. L'ensemble de ces initiatives seraient potentiellement des actions non négligeables en faveur du climat.

²⁰ Forest, health and climate change, <https://www.eea.europa.eu/publications/forests-health-and-climate-change>

Conclusion

La Stratégie Régionale Climat de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de la Côte d'Ivoire dénotent des capacités intellectuelles des Africains à penser à des stratégies nécessaires à leur épanouissement, ainsi qu'à la pérennisation de leurs sociétés. En effet, de par la multitude d'exemples pris de par le monde, le moment est venu pour les gouvernances africaines d'initier, de manière autonome, des projets visant à améliorer le niveau de vie de leurs populations et mener des actions concrètes qui puissent garantir leurs légitimités vis-à-vis des pays riches et face aux questions environnementales mondiales.

Toutefois, pour que la responsabilité de l'Afrique fasse tache dans les annales, il lui faut jouer sa partition en se détournant de toutes « aides au développement » offertes par l'occident.

Bibliographie

ADJON Kouassi et al., 2010, « Étude du climat Ouest-Africain à l'aide du modèle atmosphérique régional M.A.R. », *Climatologie* vol.7, p. 39-55. [En ligne] URL : <https://doi.org/10.4267/climatologie.445>, (07.07.2023).

ALI Abdou, 2010, « Variabilité et changement du climat au Sahel : ce que l'observation nous révèle sur la situation actuelle », *Grains de sel, revue d'inter réseau de développement rural* N° 49, p. 13-14.

ASSAMOI Eric-Michel, 2022, *Adaptation du secteur Agricole en Côte d'Ivoire face au changement climatique*, URL : https://www.fao.org/fileadmin/user_upload/faoweb/001_OCB-presentations/Priorites-CIV_EricAssamoi.pdf (18.09.2023).

Banque Mondiale, 2018, *Rapport annuel 2018 de la Banque mondiale*, Washington, DC: World Bank. World Bank. <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/30326> License : CC BY-NC-ND 3.0 IGO.", (05.09.2023).

CCNUCC, 2020, *Technical Assessment of Climate Finance in West African Community*, URL : https://unfccc.int/sites/default/files/resource/J0008_UNFCCC_NBF_TA_Climate_Finance_WA_v1_1%5B40%5D.pdf, (12.06.2023).

Contributions Déterminées au niveau National (CDN) de la Côte d'Ivoire, 2022, URL : [CDN CIV 2022.pdf \(unfccc.int\)](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/J0008_UNFCCC_NBF_TA_Climate_Finance_WA_v1_1%5B40%5D.pdf), p. 20, (24.09.2023).

Centre Régional Agrhymet / CILSS, 2015, *Atlas agroclimatique sur la variabilité et le changement climatique au Sahel*.

Forest health and climate change, <https://www.eea.europa.eu/publications/forests-health-and-climate-change>, (02.07.2023).

Groupe de la Banque Mondiale, 2018, « *Pour que demain ne meure jamais : La Côte d'Ivoire face changement climatique* », Septième édition, p. 5. [En ligne] Pour que demain ne meure jamais - World Bank Documents and Reports. URL : <https://documents1.worldbank.org/curated/en/470341530853819903/pdf/Pour-que-Demain-ne-Meure-Jamais-La-Cote-dIvoire-Face-au-Changement-Climatique.pdf>, ID : CI-Seventh Economic Update – P167083, (29.06.2023).

KOUASSI Amani Michelet al., « Caractérisation intra-annuelle de la variabilité climatique en Côte d'Ivoire », *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 2022, vol. 99, no 99-2, p. 289-306. URL : [Caractérisation intra-annuelle de la variabilité climatique en Côte d'Ivoire \(openedition.org\)](https://openedition.org), (25.08.2023).

KOUAKOU K. E. et al., 2017, « Redefinition of homogeneous climatic zones in Cote d'Ivoire in a context of climate change », *International Journal of Scientific & Engineering Research*, vol. 8, n° 11, pp. 453-462.

Loi n° 2014-390 du 20 juin, d'orientation sur le développement durable.

MOHANTY Brahmanand, 2019, in #2 « Climat tropical, climat chaud : une définition claire mais difficile » ; URL : www.construction21.org/france/articles/h/climat-tropical-climat-chaud-une-definition-claire-mais-difficile.html, (21.05.2023).

OBAMA Barack, 2015, Remarks by the President at US Coast Guard Academy Commencement, 20 May 2015 ; URL : <https://obamawhitehouse.archives.gov/the-press-office/2015/05/20/remarks-president-united-states-coast-guard-academy-commencement>, (20.09.2023).

Organisation Météorologique Mondiale, 2021, « Etat du climat en Afrique 2020 », p. 7, OMM-N°1275 ; URL : https://library.wmo.int/viewer/55406?medianame=1275_fr_#page=7&viewer=picture&o=&n=0&q, ISBN 978-92-63-21275-7, (15.08.2023).

PACHAURI Rajendra Kumar et REISINGER Andy, 2007, *Bilan 2007 des changements climatiques. Contribution des Groupes de travail I, II et III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat*, Genève, Suisse, GIEC.

PARENTI Christian, 2011, *Tropique du chaos : le changement climatique et la nouvelle géographie de la violence*, New York, Nation Books.

Rainforest Alliance, 2019, « Solutions naturelles face au climat » ; URL : <https://www.rainforest-alliance.org/fr/connaissances/solutions-naturelles-face-au-climat/>, (10.06.2023).

SINDZINGRE Alice, 2000, « La dépendance vis-à-vis de l'aide en Afrique subsaharienne : éléments d'économie politique », *Autrepart* (13), p. 51-69.

World Bank, 2009. Agriculture, value added (percentage of GDP). Retrieved May 2011 from <http://data.worldbank.org/indicator/NV.AGR.TOTL.ZS>.

Processus d'évaluation de cet article:

- **Date de soumission: 12 avril 2025**
- ✓ **Date d'acceptation: 17 mai 2025**
- ✓ **Date de validation: 13 juin 2025**